

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 4 mars 2019, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES :	JACQUES POLIQUIN	Siège # 1
	FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2
	ROBERT BÉLANGER	Siège # 3
	CARL ARCAND	Siège # 4
	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
	MARK CROSS	Siège # 6

QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 030-2019 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 32.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 031-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2019

Rés. 032-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 11 février 2019.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES DU 9 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2019

Rés. 033-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 9 février au 1^{er} mars 2019 au montant de 30 536,15 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 12 FÉVRIER 2019: 1

- Abattage d'arbres

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

9. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ADOPTION DU PLAN INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Rés. 034-2019 **CONSIDÉRANT** la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Ville d'Ulverton depuis 2017;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la municipalité dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richmond s'est regroupée avec les municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan intermunicipal de sécurité civile et des mesures d'urgence tel que préconisé par la *Loi sur la sécurité civile* (2001);

CONSIDÉRANT l'analyse faite à la présente assemblée,

il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu,

QUE le conseil adopte le plan intermunicipal de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Ville d'Ulverton.

ADOPTÉE

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CONSTITUTION DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (CIMSC)

Rés. 035-2019

CONSIDÉRANT la demande de planification de sécurité civile entreprise par la Ville d'Ulverton;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richmond s'est regroupée avec les municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

Considérant la nécessité de constituer un comité intermunicipal de planification de sécurité civile afin de collaborer à la réalisation et la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville d'Ulverton,

il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu :

Que le conseil désigne officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité intermunicipal de sécurité civile de la région de Richmond :

Rémi-Mario Mayette	Alexis Grondin-Landry
Steve St-Laurent	Éric Therrien
François Séguin	Claudette Lapointe
Cindy Jones	Louise Saint-Pierre
Vicki Turgeon	

ADOPTÉE

11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CONSTITUTION DE L'ORGANISATION INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OIMSC)

Rés. 036-2019

CONSIDÉRANT la démarche de sécurité civile entreprise par la Ville d'Ulverton;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richmond s'est regroupée avec les municipalités d'Ulverton et des Cantons de Cleveland et Melbourne;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une organisation intermunicipale de sécurité civile qui aura le mandat de coordonner les efforts de la Ville d'Ulverton lors d'un sinistre;

il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et résolu unanimement,

QUE le conseil désigne officiellement les membres de l'organisation intermunicipale de sécurité civile :

Rémi-Mario Mayette, directeur général de la ville de Richmond, coordonnateur des mesures d'urgence;
Alexis Grondin-Landry, directeur général adjoint de la ville de Richmond, responsable de la mission communication;
Steve St-Laurent, directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la région de Richmond, responsable de la mission incendie et sauvetage;
Éric Therrien, directeur des travaux publics de la ville de Richmond, responsable de la mission services techniques;
François Séguin, directeur des loisirs de la ville de Richmond, responsable de la mission services aux sinistrés;
Claudette Lapointe, directrice générale du Canton de Cleveland, responsable de la mission administration générale;
Cindy Jones, directrice générale du Canton de Melbourne, coordonnatrice des mesures d'urgence (substitut);
Louise Saint-Pierre, directrice générale de la municipalité d'Ulverton, responsable de la mission communication (substitut);

Vicki Turgeon, directrice générale adjointe de la municipalité d'Ulverton, responsable de la mission administration générale (substitut);
 Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe du Canton de Cleveland, responsable de la mission services aux sinistrés (substitut);
 Alain Durocher, directeur du Service de sécurité incendie région de Richmond, responsable de la mission incendie et sauvetage (substitut);
 Yvan Dubeau, chef d'équipe aux travaux publics de la ville de Richmond, responsable de la mission services techniques (substitut);

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'IMMEUBLES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Rés. 037-2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a préparé un état des propriétaires endettés envers la Municipalité pour taxes municipales impayées de plus d'un an;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de confier à la directrice le mandat de transmettre les comptes de taxes des matricules ci-dessous mentionnés pour réclamation à la MRC si tous les arrérages et les intérêts à ce jour en lien avec les matricules inscrits au tableau ci-dessous ne sont pas payés au plus tard le 19 mars 2019, par l'entremise d'une institution bancaire ou par chèque visé :

Matricule	Sous-Total	Intérêts	Total	Année Arrérages
0263 12 6860	4 270,14 \$	197,36 \$	4 467,50 \$	2018, 1 ^{er} vers. 2019
0661 28 6721	52,01 \$	5,06 \$	57,07 \$	2016 à 2018, 1 ^{er} vers. 2019
9962 64 5268	180,70 \$	26,14 \$	206,84 \$	2016 à 2018, 1 ^{er} vers. 2019

La vente pour défaut de paiement de taxes, se tiendra le 13 juin 2019 à la MRC, au 810 Montée du Parc, Richmond, à 10 h.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE L'ENTREPRISE PASCAL BÉGIN POUR COUPER LA VÉGÉTATION EN BORDURE DES CHEMINS

Rés. 038-2019

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de retenir les services de l'entreprise Pascal Bégin pour couper la végétation en bordure des chemins à l'été 2019.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE GERMAIN BLANCHARD POUR NIVELER LES CHEMINS AU PRINTEMPS 2019

Rés. 039-2019

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu de retenir les services de Germain Blanchard pour assurer le nivelage de nos routes dans la première semaine du mois de juin 2019 ainsi qu'au besoin, après le dégel et ce, pour un montant de l'ordre de 5 000 \$.

ADOPTÉE

15. RÉSOLUTION POUR DÉMARRER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE (ACDC)

Rés. 040-2019

ATTENDU QUE le conseil a résolu de déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement dans le but d'intégrer des composteurs domestiques sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Ulverton et sensibiliser les citoyens d'Ulverton à l'importance de pratiquer le compostage domestique;

ATTENDU QUE la demande a été déposée et que le projet prévoit une première phase consistant à acquérir et développer des outils de sensibilisation au compostage domestique, de former un comité restreint chargé d'assurer une communication adéquate auprès des citoyens et d'acheter des composteurs pour les distribuer aux citoyens à faible coût;

ATTENDU QUE cette première phase doit se faire au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE les analyses d'eau potable, prévues vers la fin du mois de mai, sont une occasion de rencontrer de nombreux citoyens et donc une opportunité de les informer, les sensibiliser au compostage domestique et leur offrir des composteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'acheter un premier lot de 40 composteurs pour un montant de l'ordre de 2 400 \$ + taxes et de confier au comité d'hygiène du milieu le mandat d'assurer la mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE

16. RÉSOLUTION POUR ANNULER CERTAINS COMPTES DE TAXES

Rés. 041-2019

ATTENDU QUE les taxes de quatre (4) comptes en lien avec de minuscules propriétés nous reviennent chaque année impayée;

ATTENDU QUE ces comptes de taxes, soit sont libellés «au soin de la Municipalité d'Ulverton, soit sans adresse connue ou même au nom de «Municipalité scolaire»;

ATTENDU QU'il nous est impossible de les désactiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'annuler les soldes débiteurs liés aux comptes des matricules suivants :

0265 97 1092	1,79 \$	0265 88 7621	4,24 \$
0062 49 2013	5,21 \$	0364 07 5887	4,24 \$

ADOPTÉE

17. RÉSOLUTION POUR APPORTER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT D'ACHAT DU CAMION

Rés. 042-2019

ATTENDU QUE, à la suite de l'octroi du contrat d'achat du camion 6-routes Freightliner au plus bas soumissionnaire, soit Équipements lourds Papineau, une rencontre du comité de voirie avec le représentant de ce dernier a permis de constater que certaines informations fournies dans le devis étaient parfois incomplètes, parfois mêmes erronées;

ATTENDU QUE le fournisseur a proposé des modifications mineures en lien avec les lacunes observées;

ATTENDU QUE, après analyse de la proposition, le comité de voirie recommande au conseil d'accepter lesdites modifications dont la liste a été déposée au conseil;

ATTENDU QUE ces modifications sont accessoires au contrat et n'en modifient aucunement la nature, tel que l'exige notre Règlement de gestion contractuelle (Règlement 481-2018) dans le cas d'une modification après l'octroi d'un contrat accordé à la suite d'un appel d'offres;

ATTENDU QUE les modifications proposées représentent un coût additionnel de 9 500 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer avec Les Équipements lourds Papineau un second contrat portant sur les modifications recommandées par le comité de voirie pour un montant de 9 500 \$ + taxes.

ADOPTÉE

18. RÉSOLUTION POUR DÉRAYER LES COÛTS DES SERVICES D'INGÉNIERIE REQUIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE SECTION DU COURS D'EAU HODGE

Rés. 043-2019

ATTENDU QUE le conseil a résolu de confier à la MRC le mandat de déposer la demande au ministère de l'Environnement pour creuser le cours d'eau Hodge à la hauteur du chemin Mooney (Rés. 149-2018);

ATTENDU QUE cette demande requiert des services professionnels d'ingénierie;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu une soumission du Club agroenvironnemental de l'Estrie au montant de 3 250 \$ pour remplir le mandat d'ingénierie et nous recommande d'accepter cette offre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de rembourser le montant de 3 250 \$ + taxes à la MRC pour les services d'ingénierie offerts par la firme Club agroenvironnemental de l'Estrie et ce, dans le cadre des travaux d'entretien d'une section du cours d'eau Hodge.

ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR DEMANDER À HYDRO-QUÉBEC DE ROUVRIRE LE DOSSIER DU CHANGEMENT DU PARCOURS D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE EN ZONE BOISÉE

Rés. 044-2019

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'acheminer une demande à Hydro-Québec à l'effet d'éliminer le parcours de la ligne électrique en provenance de Durham-Sud située en zone boisée au profit d'une ligne déjà existante et plus accessible, option déjà envisagée par Hydro-Québec elle-même.

ADOPTÉE

Rés. 045-2019

B. RÉSOLUTION POUR APPROUVER L'INSCRIPTION D'UN CONSEILLER AU COURS «LEVIER FINANCIER» PRÉSENTÉ PAR LA FQM

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'approuver l'inscription d'un conseiller, soit Jacques Poliquin, au cours «Levier Financier» présenté par la FQM ainsi que les frais reliés, soit 68,99 \$.

ADOPTÉE

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre

L'assemblée est levée à 20 h 45.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, directrice générale / secrétaire-trésorière